



## Comité de suivi de la réforme des lycées

(Académie de Montpellier)

- *Présents pour l'administration : Secrétaire Générale du Rectorat, les DASEN, Secrétaire général adjoint en charge de l'organisation scolaire , la Doyenne des IPR ( MME Myriam Gaujoux) , la Doyenne des IEN ( MME Laurence Grandet), la DAFPEN, la DEC, la DOS, les IPR.*
- *Présents pour les élèves et parents : les représentants du CAVL et la FCPE.*
- *Présents pour les personnels de l'Education Nationale, n'étaient invités que les 4 syndicats du CTA : SNALC/FSU/UNSA . FO absent , un responsable du SNETAA est intervenu pour signaler que FO ne participerait à aucun comité de suivi.*

On est mis sur le fait dès le départ que ce comité ne traiterait que de la réforme du lycée général et technologique et que la réforme de la voie professionnelle sera traité en sous-comité.

L'administration prétextant que la transformation de la voie professionnelle avait moins d'impact. Nous y reviendrons plus tard.

La Composition de ce comité est inédite, diversifiée et élargie , avec une représentation de tous les acteurs de l'Education Nationale. On notera l'absence des représentants de la Région qui ont pourtant voie au chapitre car la question des transports est fondamentale dans ces réformes.

L'administration signale l'objectif du comité : accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la réforme et assurer le suivi dans les établissements, constats de rentrée, préconisations.

Suite à ce comité , la tenue d'un CTA est prévue le 26 novembre.

### Constats généraux

- En ce qui concerne les constats : l'administration a envoyé un questionnaire aux chefs d'établissement avant les vacances de la Toussaint pour mesurer les effets de la réforme sur les effectifs, l'organisation des premières épreuves de contrôle continu, les perspectives sur la rentrée 2020 ( impact sur la classe de terminale), la formation des personnels . On constatera que seulement 56% des établissements ont répondu. Le SNALC a dès lors insisté sur le fait que ceux qui avaient connu des problèmes n'allaient pas se signaler.

Fsu pas de déclaration : quelques remarques en préalable. Sur l'ODJ la FSU a posé la problématique organisationnelle des conseils de classe. La FSU a fait savoir qu'elle demandait l'abrogation de la réforme et qu'elle ne proposerait aucune préconisation et solution.

Unsa : pas de déclaration. Ont demandé 2 comités de suivi et la présence des représentants de la Région.

FO : Absent.

**SNALC ; seul syndicat à avoir préparé et lu une déclaration ci-jointe pour lister point par point les incidences de la réforme sur chaque discipline, sur l'organisation des conseils de classe, les EDT, l'amplitude horaire, les E3C, la banque de sujets etc.**

- Les réponses de l'Administration :56 % des Personnels de Direction ont répondu à l'enquête. L'Administration stipule que la réforme n'a pas eu d'impact sur l'amplitude horaire. En 2020, 50 % des établissements envisagent d'augmenter les amplitudes avec ouverture des EPLE le samedi matin, soumis au vote du CA.... Pas de problème de transport pour l'administration.

-

**→ Le SNALC réfute en bloc sur les deux sujets. Nous démontrons que la réforme a bien eu un effet néfaste sur l'amplitude horaire des enseignants et des élèves par le positionnement des EDS le mercredi après-midi. Sur la question des transports , le SNALC a soulevé le problème de ces derniers en Lozère car les élèves qui ont des EDS le mercredi ne sont pas ramassés.**

- Fsu reprend les constats du SNALC sur l'amplitude horaire et les transports en Lozère avec un constat de baisse des effectifs les mercredis après-midi. On notera que lors de ce comité, la FSU et le SNALC ont convergé sur de nombreux points à la seule différence que le SNALC a proposé plusieurs pistes de solutions ,considérant que les personnels sur le terrain ont besoin de réponses assez rapidement avant la tenue des conseils de classe, des E3C et surtout par le fait que les futurs EDS auront un impact sur les répartitions de service de la rentrée prochaine.
- La Fcpe a rencontré la région et nous indique que les compagnies de transport n'avaient pas les EDT des élèves et ont gardé les mêmes lignes que l'an dernier. La Fcpe ne veut pas arbitrer sur la réforme.
- Dasen de Lozère constate une convergence SNALC et SNES et se dit « réjoui » qu'on s'inquiète de la Lozère. Il signale que la vice présidente de Lozère étudiera la question.
- Les élèves évoquent l'impact de la réforme sur le temps de sommeil, à cause de l'amplitude horaire et des trous sur les EDT.
- L'administration entend toutes ces difficultés et en appelle à la responsabilité des chefs d'établissement pour trouver des points d'équilibre.
- Le syndicat des Chefs d'établissement de l'UNSA souhaite qu'on suive les choix des conseils pédagogiques, voudrait un guide des bonnes pratiques. Le SNPDEN dit clairement être « techniquement satisfait de la rentrée » .
- Le Dasen du Gard souligne « on progresse ensemble en nous parlant ».

**→ Pour le SNALC, ce sont des réponses concrètes qu'il faut apporter et non des bonnes paroles.**

#### Organisation du groupe classe et conseils de classe

- Dans son enquête, l'administration considère que le groupe classe est constitué sur la base du tronc commun où les élèves sont ensemble sur 20hrs. Pour les conseils de classe l'administration envisage deux possibilités :

- Soit 2 conseils de classe distincts : pour le tronc commun et pour les spécialités

- Soit que les enseignants ne participent qu'aux conseils de classe où ils ont plus de 9 élèves. Les syndicats font le constat de l'effondrement du groupe classe et des effets que cela peut avoir sur la sociabilisation.

**→ Le SNALC a demandé qu'il y ait un cadrage académique afin que les enseignants ne fassent pas plus de 5 conseils de classe. Les professeurs de spécialité doivent pouvoir être PP.**

- Les Personnels de Direction ont souvent préféré que le pp soit un professeur du tronc commun
- L'administration indique que 10% des établissements sont passés à la semestrialisation.

**→ Le SNALC a alerté sur le fait que la loi préconisait 3 trimestres et que la semestrialisation devait être voté en CA après lecture du projet d'établissement. Le SNALC souhaite que des débats entre tous les acteurs soient menés afin de voir les bénéfices pour les élèves .**

- La Fcpe accepte que chaque lycée fasse sa propre organisation en tenant compte de l'emploi du temps de ces derniers pour participer aux conseils de classe.

**→ Pour le SNALC cela engendrera de fait des heures interminables pour les enseignants, surtout ceux qui habitent loin de leur lieu de travail.**

- L'administration a répété que c'est le chef d'établissement qui décide des modalités des tenues des conseils de classe. Semestrialisation pourquoi pas ? utilisation des 54 heures d'orientation pour accompagner les élèves .

**→ Pour le SNALC, c'est le conseil d'administration qui doit acter tout ce qui relève de l'organisation d'un EPLE, afin d'éviter des dérives et des iniquités de traitement entre les établissements.**

#### Incidence sur les effectifs

+ 3 divisions en seconde. – 5 divisions en 1<sup>ère</sup> techno

**Pour le SNALC les prévisions d'effectifs pour les futurs spécialités aura un impact sur la répartition des DGH.**

L'administration veut retarder le choix pour nourrir la motivation des élèves. Début décembre rencontre rectorat chefs pour travailler sur la question.

Moins de 3 élèves par lycées qui ont demandé à changer de spécialité, notamment perdants maths au profit de SES et Humanités.

Pour l'administration, l'abandon d'une 3eme spécialité ne posera aucun problème : ils savent anticiper une rentrée.

### E3C

Numérisation, équipements ,le rectorat est optimiste sur la capacité technique.

Hg, lva, lvb, maths (bac techno) entre 6 janvier et 7 février.

Organisation des E3C : le chef détermine les modalités, choix issu de la banque nationale des sujets, choix du jour dans le cadre fixé, convocation des élèves dont les copies seront anonymées et numérisées, choix et convocation des correcteurs (y compris en dehors de l'établissement). Le correcteur ne peut pas être l'enseignant de la classe.

Les syndicats relèvent la question des rémunérations, corrections, salles, surveillance, etc. L'administration prévoit un accompagnement des enseignants sur les recommandations et évaluations.

Doyenne des ipr : Lancement de campagne de formation dès décembre. Evaluation concertée au sein des équipes

### Conclusion

Le Rectorat se rend bien compte de la difficulté de la mise en place , du flou pour le mois de janvier.

**Le SNALC a insisté à plusieurs reprises sur l'impréparation de cette réforme et que les conséquences sont quotidiennes. Le SNALC a demandé des réponses concrètes, un arbitrage académique et un accompagnement des personnels et des élèves. Si nous étions unanimement pour l'abrogation de cette réforme, force est de constater aujourd'hui que les syndicats qui ont appelé à la grève des examens avaient raison. Cette réforme entraîne une détérioration des conditions de travail pour les personnels enseignants et d'encadrement. Il faut absolument revoir les DGH afin d'éviter les guéguerres entre les équipes et les disciplines . L'épuisement généralisé est manifeste. Le SNALC demande à l'administration de réagir au plus vite.**

